

# COMPTE-RENDU CSA ACADÉMIQUE

## Séances des 14 et 22 mars 2024

Ordre du jour :

1. **Approbation des PV** des CSA du 11 janvier 2023, du 30 mars 2023 et du 27 juin 2023
2. **Questions relatives à l'organisation scolaire :**
  - Postes définitifs d'enseignement, d'inspection, de direction, d'éducation, de psychologues et d'enseignement *pour vote*
  - Postes définitifs administratifs et techniques, de santé et sociaux *pour vote*
  - Ajustement de la carte des formations et des langues vivantes *pour information*
  - Évolutions des Sections sportives scolaires et classes Sport-études *pour information*
2. **Questions relatives aux ressources humaines**
  - Lignes directrices de gestion académique (LDGA) relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels *pour vote*
  - Bilan des LDGA promotion *pour information*
3. **Questions diverses** posées par les syndicats

-----

Déclarations liminaires CGT, FSU, FO et UNSA. NB nous notons le refus très catégorique et inhabituel du recteur de laisser parler un syndicat de la situation internationale en préambule de sa déclaration : FO se voit opposer l'interdiction de parler de Gaza ou de l'Ukraine.

### Quelques réponses du recteur aux déclarations liminaires avant l'ordre du jour :

➤ **Recteur : « le financement des groupes ne se fait pas sur le dos de l'éducation prioritaire :** stabilité dans notre académie des moyens attribués à l'éducation prioritaire, qui retrouvent à 0,1 % près les dotations horaires de l'années précédentes, soit seulement 25h d'écart dans les établissements EP du Rhône, qui vont d'ailleurs de pair avec une diminution des effectifs. »

*Commentaire : présenter ce -01 % est trompeur, car c'est bien en comparant les collèges entre eux que l'on peut voir les priorités données, pas en lissant sur une moyenne. Des moyens sont donnés aux collèges hors Éducation prioritaire pour mettre en place les groupes de niveau, alors qu'en éducation prioritaire le principe d'un budget complémentaire donné aux collèges en fonction de l'indice de positionnement social des élèves est supprimé (l'allocation progressive de moyens). Les collèges qu'ils soient dans ou hors éducation prioritaire devront donc rogner sur leurs marges pour financer les groupes au détriment des dispositifs déjà en place, et les collègues de l'éducation prioritaire perdent les moyens spécifiques qui leurs étaient attribués, avec un choix clair de l'administration de ne pas donner les mêmes moyens à l'éducation prioritaire sous prétexte qu'ils disposaient déjà de marges...*

➤ **Recteur = « il y a accord total 1<sup>er</sup> ministre / ministre Educ nat : les groupes de 'différentiation pédagogique' ou 'de niveau', c'est la même chose et ils seront mis en œuvre tout au long de l'année prochaine,** avec dérogations possibles pour temps en classe entière, changements de groupes ou divers projets pédagogiques. Le principe de base sera d'avoir des groupes sur l'année mais des exceptions possibles pour certains temps en classe entière. Le BO sort ces jours-ci (NB [Arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège](#)).

« Il y aura souplesse et liberté pédagogique laissées aux établissements notamment sur la formation des groupes au vu des évaluations nationales et des besoins des élèves, avec des effectifs plus réduits avec les élèves qui en ont le plus besoin, et des conditions qui devraient leur permettre de

rattraper leur retard. Nous avons fixé des effectifs mais ils ne sont qu'indicatifs : une quinzaine pour les élèves qui en ont le plus besoin, mais toute latitude aux établissements pour organiser ces groupes. »

➤ **Positionnement des prépa seconde ? 1 dans chaque département**, si possible en LPO avec internat. Expérimental pour rentrée 2024 : Carriat Bourg en Bresse, Mauriac à Andrezieu Boutheon, Lycée J Perrin à Lyon (choix en fonction aussi de l'accessibilité). NB [Arrêté du 16 mars 2024 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe préparatoire à la classe de seconde pour la phase pilote pour l'année scolaire 2024-2025](#)

## QUESTIONS RELATIVES A L'ORGANISATION SCOLAIRE

### Mesures relatives aux postes définitifs enseignant-es, Psy EN, CPE - rentrée 2024 pour vote

Recteur : stabilité des effectifs totaux par rapport à l'an dernier :  
+ 166 postes supplémentaires contre seulement 35 l'année dernière : - 5 en lycée GT , + 45 en LP, +24 en collège

39 mesures de carte scolaire cette année, idem que l'an dernier, (14 lgt 8 LP et 17 clg)

#### Collèges et LGT :

ouverture de 2 SEP et un collège

+ montée en niveau collèges Chabroux et Halimi dans le Rhône, clg d'Ornex dans l'Ain, et lycée Beltrame (Meyzieu, Rhône).

En collèges, la suppression de l'heure de techno de 6<sup>e</sup> représente le plus gros des suppressions.

Secteur Bourg en Bresse, secrétaire général : on pourrait transférer les heures de Quinet pour créer un poste pérenne de 18h à Lalande.

Beltrame : on gèle l'ouverture d'une STMG supplémentaire pour la rentrée prochaine dont ils n'auront pas besoin, ce qui permet d'en garder une au Lycée Chaplin (Rhône) suite à la demande des personnels de l'établissement.

Poste d'italien prévu d'être supprimé en lycée dans l'Ain : il sera au final maintenu.

#### Lycées Professionnels :

Création de 48 ETP

Etienne Mimard : c'est bien le même poste de mécanique construction qui était gelé l'an dernier.

LP Canuts (Rhône) : 2 suppressions de poste mécanique aux Canuts, pour une seule création à Fays. → le collègue ayant le moins d'ancienneté sera reçu par la DIPE pour être accompagné.

Création d'un poste de DDF au lycée de la Boisse (Ain)

ETP provisoire créé à Beltrame (Meyzieu) en attendant de voir ce que donnera l'ouverture de la SEP et la carte des formations.

2 postes dont un occupé de ATDDF transformés en poste provisoire d'administratifs pour créer un poste de responsable du bureau des entreprises, à voir quel profil sera recruté pour flécher le poste et le rendre pérenne.

#### Postes de CPE :

+ 1 poste donné par le ministère, qui financera le poste du nouveau collège d'Ornex

Secrétaire général : par ailleurs « nous en sommes à 29 ETP (provisoires ou définitifs, ou de remplaçants) de 'surconsommation' de postes de CPE au-dessus de notre plafond d'emploi ».

4 suppressions : Louis Armand (-0,5) « était surdoté par rapport à la moyenne acad par rapport aux autres ». NB situation RH qui sera gérée en poste provisoire, idem Martinière Duchère (CPE avec une demi décharge syndicale. Martinière Duchère – 0,5 et clg Tourette aussi, et -1 ETP à Chaplin suite à baisse d'effectifs.

Créations CPE : + 1 à Halimi et Chabroux (montée de cohortes)

+ 1 au lycée Beltrame en vue ouverture SEP

→ *NB contactez-nous (CGT Educ') pour détails des redéploiements académiques en interne, demandez les représentant.es CGT au CSA académique.*

Autres : des postes CPE sont créés en SPEA (postes à profils) « pour que le collègue en poste puisse intervenir sur l'autre structure sur le même site ».

Idem Sambat Seguin : « ils sont susceptibles de pouvoir intervenir sur le LGT, le chef d'établissement aura de la souplesse pour organiser le tps de travail des 2 structures en fonction des nécessités. »

Idem lycée Claude Bernard : « le poste vacant est coloré en Spéa pour pouvoir être sur les 2 structures », SPEA également au lycée du Parc

*Commentaire : les postes SPEA permettent aux chef-fes d'établissement de choisir les collègues, et permettent de contourner le cadrage qui règlemente les obligations de service et notamment la charge de travail et le périmètre d'intervention des CPE !*

Le recteur redit que sur ces établissements il faut un statut et des candidatures particulières pour pouvoir intervenir sur les différents sites, et qu'il faut un-e collègue qui soit d'accord et recruté-e en connaissance de cause. Il ajoute que ce n'est pas pareil de travailler en collège, en lycée, dans une petite ou grande structure etc., et pourquoi pas laisser les collègues choisir des postes qui leur correspondent. *Commentaire : mais c'est justement le statut des fonctionnaires d'être affectés là où on leur dit d'aller, sans possibilité pour les supérieurs hiérarchiques de choisir qui bon leur semble !*

Des fiches de postes seront rapidement créées et publiées pour ces postes de CPE en SPEA.

**LP SEGUIN SEMBAT** intervention CGT puis FO. Recteur : « slmt 250 élèves sur le LP. Possibilité aux 3CPE de gérer conjointement l'ensemble de l'ensemble SEMBAT SEGUIN, 3 CPE pour un total de 800 élèves, et l'objectif = charge de travail équitable entre les 3 collègues, « ça me semble tout à fait raisonnable ». Secrétaire général : « ça fait plusieurs années que des renforts provisoires sont parfois donnés sur SEMBAT SEGUIN, cela peut tout à fait continuer à se faire à l'avenir, ici on ne parlait que des supports définitifs. » *Commentaire : le LP connaît une régularité critique d'actes de violence et agressions, comment la solution pourrait-elle être de diminuer de 0.5 les moyens CPE ? Le recteur insiste par ailleurs sur le nombre d'élèves entre deux établissements donnés par rapport aux moyens CPE. Nous demandons d'abonder les moyens là où ils sont nécessaires sans déshabiller les autres établissements ou équipes, et de ne pas considérer établissements et élèves comme des tableaux excel ou seuls les chiffres comptent : ce sont bien les situations concrètes et humaines qui doivent être étudiées.*

**Collège TRIOLET** intervention CGT. Réponse secrétaire général = s'engage à une vigilance particulière sur cette situation au moment de la répartition de moyens provisoires en Juin.

**Collège de Prévessin** : une diminution de -0,5 à Prévessin a été opposée par les orgas, l'administration est OK pour ne pas supprimer.

### **Postes de Psy EN :**

Retrait des mesures proposées à Montrison et à Roanne suite aux discussions en GT.

Au total 2 ETP de Psy EN ajoutés, parallèlement aux redéploiements. NB Difficultés de recrutement de Psy EN, des postes restent vacants.

Trévoux et Belley : des CIO départementaux seront gérés maintenant par l'état. L'ensemble des personnels du CIO de Trévoux et Belley seront « relogés » ailleurs mais conserveront le même périmètre d'activités. Si les personnels préfèrent, ils peuvent bénéficier à la place de mesures de cartes scolaires. Trévoux : hébergé par CIO d'état de Villefranche/ Saône, très proche.

Les personnels de Trévoux passeront sous l'autorité du DCIO de Bourg en Bresse. NB il faut quitter les lieux au 1<sup>er</sup> janvier 2025, demander par le conseil général qui veut récupérer son bâtiment. Belley : moins d'urgence à quitter le bâtiment (jusqu'en 2029) : 3 solutions = soit le département paye un loyer (à négocier qu'il soit raisonnable) et le CIO reste dans ses locaux actuels, soit un autre lieu est trouvé à Belley avec un arrangement interministériel sous la tutelle du Préfet, soit le CIO de Bourg en Bresse (départemental) pourrait être transformé en CIO d'État et le CIO de Belley supprimé à terme, ce qui

n'est pas ce qui est souhaité. Attention portée au fait que c'est un territoire éducatif rural et recherche de solutions permettant de rester sur Belley ou suffisamment proche. Par ailleurs accompagnement déjà entamé pour collègue concerné par gel d'un poste à Belley en plus des postes vacants supprimés.

VOTE sur les moyens enseignants (NB 10 sièges pour les syndicats) : 9 contre, 1 abstention (CFDT)

VOTE sur les moyens CPE 10 contre (unanimité)

## Mesures relatives aux postes définitifs administratifs et techniques, de santé et sociaux

### Postes administratifs

+2 ETP pour ouverture collège d'Ornex (Ain)

Gestion AESH : au 31 déc 2024 il n'y aura plus aucun AESH recrutés directement par l'établissement : seront tous gérés par services déconcentrés (DSDEN) donc sur le BOP 214.

→ Retrait de 3 ETP dans les lycées mutualisateurs, qui n'auront plus la charge de gestion des AESH

2023 Bop 141 = « surconsommation » par rapport aux moyens donnés par l'état. (23 ?)

Poste provisoire pérennisé pour chargé de recrutement au sein des DRH de proximité sur les 3 provisoires créés l'an dernier (dans la Loire si j'ai bien compris).

0,5 ETP au lycée Fauriel créé pour offrir un poste complet de cat B.

Idem Faÿs Rhone on passe de 8,5 à 9 ETP, dont requalif en cat A

### Suppressions sur postes vacants

Camus, Récamier, CSI, Sermenaz (cat A non pourvu qui était en surnombre depuis la fusion) et un autre.

→ *Nous contacter (CGT Éduc'action) pour détails des postes et récapitulatif : demander les représentant-es CGT au CSA académique.*

Aides prévues en moyens provisoires dans certains établissements.

Fermeture agence comptable Bugey à Belley + Condorcet à St Priest. → Transferts de postes vers Jean Paul Sartre Bron ou Charlie Chaplin Décine.

Également transfert des postes administratifs des CIO de Trévoux et Belley (voir plus haut).

5 ETP dont 3,5 qui étaient provisoires pour gestion aesh sont transférés sur les services de la DSDEN.

BOP 141 et BOP 214 : enveloppe globale dans laquelle on peut moduler

Objectif de requalifications de 10 C en B + 18 B en A

**Demande CGT au sujet des requalifications tout en restant sur le même poste.** Très bien quand c'est possible, mais comment faire pour que ce soit transparent et pas seulement corrélé au fait qu'un collègue ait su faire entendre sa demande ou qu'un chef d'établissement l'aie portée ? Secrétaire général : « la requalification sur poste n'est ni un droit ni qqch d'impossible, mais le rectorat est tt à fait ouvert aux requalifications sur poste lorsque possible et souhaitable pour le service. **Demande CGT pour que les barèmes de suppressions créations (définir quel service est sous doté ou sur doté) soient connus et communiqués au CSA SA.**

**ITRF** : suppressions uniquement sur postes vacants

Requalifications de B en C, 6 requalif en cat B et un B en A.

**Infirmiers** : 'petite surconsommation' de postes d'infirmiers.

Mesures de redéploiement/suppressions, créations : +0,5 pr collège d'Ornex, créations + 0,5 à Chabroux, Alice Guy, Walon de Givors et Halimi à Lyon, soit 2ETP en tout sur moyens académiques.

Ces moyens sont récupérés en descendant de 1,5 à 1 poste au LP Bejuy, et de 3,5 à 3 à Rabelais Dardilly (carte scolaire, collègue sera redéployé à proximité)

**Intervention CGT demande de données chiffrées et qualitative sur la proportion d'élèves en situation de handicap dans la voie professionnelle**, et nécessaire prise en compte pour les moyens infirmiers de leur rôle central pour réussite de ces élèves.

Intervention SNUEP au sujet du LP Dardilly et de son internat, et du besoin ++ d'infirmier alors qu'on enlève 1/2 poste. Demande que soit bien pris en compte les post bac et les apprentis. Le SGA répond qu'à côté de ça Givors n'ont qu'un demi poste pour 600 élèves.

### **Assistants de services sociaux :**

1 Supp/création AS en faveur des élèves et un en faveur des personnels

6 abs 2 pour 2 contre

Solde de 1 etp au global

### **Ajustement de la carte des formations et des langues vivantes pour information**

- Ouverture SELO ANGLAIS DNL HIST GEO au LP PU SEP JM Carriat de Bourg-en-Bresse
- Ouverture SELO ANGLAIS DNL MATH ET HISTOIRE GEO au LYC PU Arnaud Beltrame de Meyzieu
- Transformation de la section hors SELO Anglais en SELO ANGLAIS au LP PU Benoit Fourneyron de Saint-Etienne
- Fermeture SELO Allemand au LYC PU Lacassagne de Lyon 03
- Ouverture section internationale anglais américain au lycée de la Côtière à la Boisse
- Ouverture section internationale anglais américain au collège du Portail Rouge à Saint Etienne
- Ouverture section internationale anglais américain au lycée Frédéric Faÿs à Villeurbanne
- Ouverture section internationale anglais américain au lycée Jean Monnet de Saint Etienne (rajout du niveau 2nde)

### **Évolutions des Sections sportives scolaires et classes Sport-études pour information**

→ nous contacter (CGT Éduc'action) pour détails : demander les représentant-es au CSA académique.

### **Classes à horaire aménagé (musique, théâtre, voix) : + 6, donc 30 au total sur l'académie.**

- Ouverture de la classe CHAR théâtre au collège Collège Ampère, Oyonnax
- Ouverture de la classe CHAV Voix au collège Collège Louis Dumont, Valserhône
- Ouverture de la classe Orchestre au collège Collège Gilbert Chabroux, Villeurbanne
- Ouverture de la classe CHA Musique au collège Collège Louis Lachenal, St Laurent de Mûre
- Ouverture de la classe CHAAP Architecture au collège Collège Pierre Valdo, Vaulx en Velin
- Ouverture de la classe CHAAP arts plastiques au collège Collège des Gratte-Ciel, Villeurbanne

### **Ajustements divers**

- ☐ Ouverture de l'enseignement optionnel création et innovation technologique au lycée des Horizons à Chazelles sur Lyon
- La fermeture initialement envisagée de l'enseignement de spécialité LLCA Latin au lycée Beauregard de Montbrison est retirée, l'enseignement est donc maintenu.

# QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Lignes directrices de gestion académique (LDGA) relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels *pour vote*

*Ci-dessous remarques sur les changements et nouveautés, mais les documents récapitulant les lignes de gestion pour chaque catégorie de personnels les 3 ans à venir sont disponibles : contactez-nous.*

## Personnels enseignants et d'éducation

2d degré : nouveauté = suppression du barème pour le passage en classe exceptionnelle.

1<sup>er</sup> degré : l'ancienneté générale de corps sera prise en compte et non pas l'ancienneté générale de service

## Personnels ATSS

Problématique personnels ITRF (à la fois supérieur et Educ nat, si nouvelles instructions LDG ministériel pour le supérieur on s'accordera).

Nouveauté : un rapport de promotions sera produit à chaque fois.

Ancienneté dans l'échelon : finalement, on la prend comme critère de départage.

## Remarques générales ATSS / enseignement éducation

**Demande de temps partiels avant retraite** = possibles, mais pas automatiques.

**Recours avancements et listes d'aptitudes** = maintenant ouvert à l'accompagnement par toutes les OS, représentées ou non aux CSA ministériels et académiques.

**Classe exceptionnelle** : il n'y aura plus de CAPA recours, ça passe directement au «Vrai» recours.

Attention les discriminants pour la classe exceptionnelle ne sont pas les mêmes dans chacun des 3 départements, pourquoi pas une liste de critères unifiée sur l'académie ? A voir si ça peut changer à l'avenir. NB voir annexe pour liste des déterminants. A noter que le critère de départage final sur l'ordre alphabétique n'est pas adéquat et sera supprimé (engagement secrétaire général).

**Intervention CGT : comment lutter contre discriminations dans les carrières si on n'a pas accès aux données**, sachant que la seule façon de prouver une discrimination dans l'avancement de carrière est de comparer avec des collègues de situation similaires ? La CGT rappelle qu'une grande partie des biais de discrimination ne sont pas conscients de la part des chef-fes de service.

→ Réponse recteur: pas l'avis d'un seul chef de service mais au final du recteur, avec toute une chaîne en amont (*commentaire CGT : mais justement, les représentant-es du personnel ne sont plus dans cette chaîne !*) Complément de réponse directrice des ressources humaines : il y a des processus de vérification proportion femme-homme ou entre secteurs, donc il ne peut pas y avoir discrimination sans que l'administration s'en rende compte et réajuste. **Intervention CGT : par ex la première cause de discrimination dans la fonction publique n'est pas du tout le sexe (3%) mais le (handicap 20 %) suivi de l'état de santé 11 %. Pour ça il n'y a aucune vérification, et un risque +++ de biais inconscient.** Pas de réponse de l'administration.

#### 4. Questions diverses

- **Stages** : plateforme géolocalisée et filtrée par secteur d'activité. Le ministère souhaite proposer y compris des stages dans les écoles ou pourquoi pas autres métiers de l'Educa nat. Des administrations publiques, entreprises privées et collectivités territoriales déposent des offres de stage. La plateforme est ouverte aux élèves et aux étabs depuis le 6 mars dernier. Une convention dématérialisée est liée à l'offre de stage pour fluidifier le processus : pas besoin de convention papier délivrée par l'étab. Exactement même dispositions réglementaires. Une FAQ est en cours de réalisation par le ministère, et une convention type sera annexée à la note de service qui paraîtra prochainement.

565 000 élèves concernés au niveau national. Le ministère s'engage à proposer 50 000 stages, environ un stagiaire par école. Tous les services de l'état sont concernés aussi.

*Commentaire : on rappelle que tous les élèves vont se retrouver en concurrence en même temps pour trouver des stages : les différents niveaux de LP + les 2de LGT !*

- **promotion des agrégés à l'échelon 2**, quand les collègues toucheront ils la régularisation ? → fin avril.

- **ETP harcèlement** : quelle dotation académique ? → 6 emplois, 2 affectés à l'académie 52 postes admin), 1 pour l'Ain (médico-social), 1 pour la Loire (poste administratif), 1 pour le Rhone (1 admin et un enseignant).

- **UNIFORME** : combien et qui ? → Loire une école sur Roanne, et peut-être le lycée Fourneron. Ain : pas encore connu

Rhône : qqs propositions n'ont pas abouti (Condorcet non, Oullins-pierre bénite peut-être mais pas abouti), dossier en cours.

- **convocations après 17h30 ? Droit à la déconnexion et à l'articulation familiale ?** → réponse « on est cadres donc pas d'horaires plancher type 17h30, mais faites nous savoir (SGA + DRH) si vous avez connaissance d'abus au cas par cas. »

- **Frais location installations sportives augmentation** : Hier recteur a envoyé courrier aux chefs d'étab : demander à la métropole un recours gracieux, puis dans la mesure du possible provisionner tout au partie des sommes en fonction des fonds de roulement disponibles ou pas, à minima 10 %. Ne pas payer dans un premier temps donc, mais provisionner. Au nome de la neutralité de l'état, ne pas se lancer ni prendre partie dans un conflit juridique, contrairement à ce que souhaitait la région. Le recteur a par ailleurs écrit au maire de Lyon (hier) pour l'alerter sur la position qui met en difficulté le budget des étabs et demandant de prendre en considération les recours gracieux qui seront déposés par les EPLE (NB rappel c'est les EPLE sont souverains). En cas de défaut de paiement des EPLE c'est le préfet qui prend en main et oblige (la région ? Pas entendu) à payer la facture, ce que la région sait très bien. Si besoin il y aura courrier du recteur au trésorier payeur général. Attention il va y avoir réception d'une nouvelle facture, mais temporiser et attendre le recours. Au final ce pourrait être au TA de se positionner. Redit que le rôle de l'éducation nationale de prendre partie ni pour la métropole ni pour la région.

Rappel : ça concerne les lycées de la ville de Lyon, pas les collèges (vu les collectivités qui les gèrent respectivement).

- **VOTE DHG** : pourquoi est-il conseillé aux chefs d'étab collège et lycée de ne faire voter la DHG en Juin ? ou est le processus démocratique puisque les répartitions doivent remonter en février ?

Secrétaire général : « pas « en juin » mais « jusqu'au mois de juin, nous avons tjrs conseillé aux établissements = « prenez le tps de travailler tranquillement votre répartition en fonction des

ouvertures fermetures qui auront été acceptées ou pas. Une fois que vous savez exactement celles qui auront été actées = bien meilleure lisibilité pr répartition par discipline. Travail aussi d'ajustement HP/HSA, BMP augmentés pour faire un temps plein, voir si stagiaire ou autre.... Donc il est souvent bcp plus sage de prendre le temps de discuter en conseil pédagogiques. **Question CGT : pourquoi insister sur le fait de « discuter en conseil pédagogique » et dire « il ne faut pas que le CA devienne le lieu de conflits de personne »**, alors que selon le code de l'Éducation le chef d'établissement doit exécuter les décisions du CA, la seule instance où tous les partenaires sont représentés et où les membres ont été élus, contrairement aux conseils pédagogiques.

Congés de formation syndicale : combien de refus, et pourquoi les CAPA ne sont pas informées ? DRH : un seul refus cette année, motivée par non respect des délais de prévenance  
CGT : pourquoi demande-t-on aux PE un justificatif de convocation en amont ? Dasen Rhône = ce n'est pas une consigne de la DSDEN, il sera veillé à ce que ce ne soit plus demandé.